



**PROCES-VERBAL DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Màj : 22/09/2020
Page : 1/5

SEANCE DU 09 FEVRIER 2022

Membres en exercice : 42

Nombre de votants : 36

Présents à la séance : 31

Date de la convocation : 1^{er} février 2022

Secrétaire de séance : M. Landry LEONARD

Le neuf février deux mille vingt-deux, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au siège social du syndicat – Route de Lessard-le-National à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents :

MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENELLA, Mme Sylvie TRAPON, MM. Guillaume THIEBAUT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Bernard DESPLAT, Patrick BUHOT, Xavier COSTE, Michel BOULEY, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Henri PERRUSSET, Alexandre DUPARAY, Peggy GABORIT, Marc MONNOT, Pascal LABARBE.

Excusés, ayant donné procuration :

M. Marc LABULLE ayant donné pouvoir à Claude MENNELA.
M. Vincent FAGUET ayant donné pouvoir à Bernard DESPLAT.
M. Virginie DI MEGLIO ayant donné pouvoir à Xavier COSTE.
M. Pierre D'HEILLY ayant donné pouvoir à Dominique JUILLOT.
M. Philippe CHARLES DE LA BROUSSE ayant donné pouvoir à Marc MONNOT.

Excusés :

Mme Catherine AMIOT, M. Romain PITTET.

Absents :

MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Mme Françoise LARGE, M. René VARIN

Mme Coralline BLIND procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Landry LEONARD est désigné secrétaire de séance.

M. Dominique JUILLOT remercie Mme Nassima ZAIDI, trésorière municipale de Chagny, de sa présence et excuse Messieurs JANUET et LUARD, invités en tant que représentants de la CUCM.

- ✓ L'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants ;
- Autorise Monsieur le Président à :
 - ✓ Créer les deux nouvelles autorisations de programmes ;
 - ✓ Solliciter toutes les subventions possibles auprès de partenaires, tels l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Départemental de Saône et Loire, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Fonds Européens etc... ;
 - ✓ Signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 3 : Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres relative à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des casiers G1 et G2 (extension verticale) et de leurs équipements connexes sur l'ISDND de Chagny « Sur les Bois

M. JUILLOT cède la parole à Mme BLIND, directrice générale des services, pour exposer les problématiques techniques liées à la réalisation des casiers G1 et G2.

La prochaine extension de l'installation de stockage de Chagny se fera en rehausse, sur d'anciens casiers fermés depuis plusieurs années. L'extension sera composée de 4 casiers (G1 à G4).

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la réalisation des deux premiers casiers (G1 et G2). Les prestations concernées sont celles d'une maîtrise d'œuvre « classique », mais de par sa configuration en rehausse, l'accompagnement par un bureau d'études spécialisé et expérimenté sur les techniques mises en œuvre, s'avère essentiel.

Dans le cadre de la consultation, trois offres ont été remises. Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres (CAO) a attribué le marché à la société SETEC pour un montant total de 148 625 € HT. L'écart de prix avec les deux autres candidats était très important.

En réponse à M. BLANC, il est précisé qu'il s'avère nécessaire de reconstituer un fond de casier pour G1 et G2 équivalent à celui qui serait réalisé pour un casier classique (avec les mêmes règles d'épaisseur et de perméabilité). Des études ont été menées pour définir l'emprise et le dimensionnement des futurs casiers, tout en prenant en compte les futurs tassements et la répartition de la charge à venir sur les casiers existants.

M. NIQUET s'inquiète des éventuelles nuisances olfactives et souhaite éviter la situation rencontrée en 2021 lors des travaux du casier F. Il est précisé qu'une attention toute particulière sera prise en compte pour éviter les nuisances dues aux émanations diffuses de biogaz (par exemple : mise en place d'un réseau provisoire en cas de déconnexion temporaire du réseau de dégazage).

Dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), qui a été déposé le 03/12/2021 auprès des services instructeurs, une étude pour l'intégration paysagère à long terme a été réalisée. Cette étude évalue l'impact de l'extension verticale sur la perception du site, et préconise des mesures d'atténuation de cet impact. L'étude paysagère est jointe au présent PV.

↪ Le comité syndical à l'unanimité :

- Valide le choix de la commission d'appel d'offres ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 4 : Document Unique d'évaluation des risques professionnels - validation de sa mise à jour 2022

Depuis plusieurs années, le SMET 71 mène une politique de prévention des risques professionnels qui le conduit à mettre en œuvre des mesures visant à préserver la santé et protéger la sécurité de l'ensemble des agents.

Extension des consignes de tri :

Le dossier de candidature de l'Appel A Projets (APP) CITEO phase 5 doit être remis avant le 25 février 2022.

Depuis 2021, de nombreux échanges ont eu lieu entre le SMET 71 et le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois-Morvan. Finalement, au mois de décembre 2021, le SMEVOM a manifesté son souhait de rejoindre le projet de centre de tri de Torcy. Il va leur être proposé d'intégrer le groupement de commandes relatif au futur centre de tri.

Le 14 février 2022, se tiendra une réunion au SMEVOM pour préparer cette intégration et l'organisation de la phase transitoire (période entre le 1^{er} janvier 2023 et la mise en service effective du futur centre de tri de Torcy).

Par ailleurs, le SYTRIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) a fait étudier la faisabilité technique, économique et juridique de faire trier tout ou partie de ses déchets recyclables sur le futur centre de tri de Torcy. Le 07 février dernier, le bureau syndical du SYTRIVAL a acté le choix d'intégrer le projet et d'orienter un tonnage d'environ 5 000 tonnes/an provenant du nord de son territoire. Il a été proposé au SYTRIVAL d'intégrer le groupement de commande.

Lors du bureau syndical du 03 décembre 2020, en présence des vice-présidents, des représentants de la CUCM et du SMEVOM du Charollais, la mise à jour de l'étude territoriale a été présentée par le cabinet INDDIGO. Il avait alors été acté la mutualisation du tri des recyclables à Torcy s'accompagnerait de la mutualisation des coûts de transport. Il y aura donc lieu de valider le principe d'une péréquation financière basée sur des tarifs moyens de référence (€/tonne) et non sur le coût réel (le transport des recyclables de chaque adhérent étant réalisé soit en régie, soit par le biais de prestation).

Par ailleurs, la construction d'un centre de tri commun pour les déchets ménagers recyclables entraîne l'exercice de la « compétence » tri par le SMET pour l'ensemble des adhérents au 01/01/2023, y compris les 3 collectivités déjà en extension des consignes de tri :

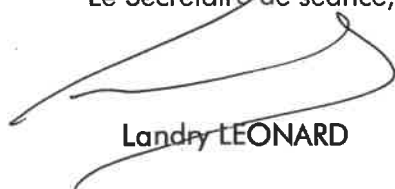
- 6 collectivités en phase transitoire ;
- 3 collectivités déjà en extension : reprise des contrats en cours et refacturation au même prix : pas d'impact financier.

Etude biodéchets :

Une réunion sur l'état d'avancement (phase 3) de l'étude sur le tri à la source des biodéchets sera organisée courant mars. Seront conviés les élus ainsi que les directeurs et/ou responsables des collectivités adhérentes. M. LEONARD propose que, d'ici cette réunion, soit étudiée la collecte des biodéchets en bi-flux, c'est-à-dire simultanément à la collecte des ordures ménagères. Cette solution permettrait de répondre à l'objectif de maîtrise des coûts, grâce à la mutualisation de la collecte. Des retours d'expérience et l'impact de cette solution sur l'usine ECOCEA, où seraient réceptionnés les 2 flux collectés, seront présentés lors de la réunion prévue en mars.

La séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,



Landry LEONARD

Le Président,



Dominique JUILLOT